

Patron malhonnete et heures supplémentaires

Par Lilie34280, le 05/11/2009 à 11:04

Bonjour j'ai été embauchée pour 3 mois avec un mois d'essai en cdd. Quelques jours avant la fin du premier mois, le patron m'annonce qu'il va fermer le restaurant jusque mars prochain. Peut il agir ainsi ou bien s'agit il d'un licenciement économique ?? Aussi lorsque je lui ai donne ma feuille d'heures travaillées il refuse de me payer mes heures supp! J'ai signe pour 25 heures par semaine et on m'en fait faire le double, quels sont mes droits s'il vous plait ? Merci beaucoup par avance. Lilie